

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** FLORO LAVANDE
- **Nom commercial supplémentaire:**
- **UFI:** 5C5F-6WE0-J102-Q599
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent parfumé pour sols.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**

P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P280	Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH208 Contient Linalol, (R)-p-mentha-1,8-diène, Alpha hexyl cinnamic aldehyde. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: FLORO LAVANDE

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225	10-25%
CAS: 160875-66-1	alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥2,5-<10%
CAS: 126-92-1 EINECS: 204-812-8	2-Ethylhexylsulfate ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≤2,5%
CAS: 160875-66-1	alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1-≤2,5%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4	Linalol ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Skin Sens. 1B, H317; ⚠ Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,25%
CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3	Alpha hexyl cinnamic aldehyde ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Après inhalation:**

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche à l'eau.



Consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: **FLORO LAVANDE**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.
Assurer une aération suffisante.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le contact avec les yeux.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: FLORO LAVANDE

(suite de la page 3)

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
64-17-5 éthanol (10-25%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm SSc;
--------------	--

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène (≥0,1-<0,25%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 14 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 7 ppm S SSc;
--------------	---

· DNEL
64-17-5 éthanol

Oral	DNEL, Long terme, Travailleurs	343 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	87 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	343 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	206 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	950 mg/m ³ (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	114 mg/m ³ (effets systémiques)
	DNEL, Aiguë, Travailleurs	1.900 mg/m ³ (effets locaux)
	DNEL, Aiguë, Consommateurs	950 mg/m ³ (effets locaux)

· PNEC
64-17-5 éthanol

Eau Douce	0,96 mg/l
Eau de mer	0,79 mg/l
Libérations intermittentes	2,75 mg/l
STP	580 mg/l
Sédiment (eau douce)	3,6 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	2,9 mg/kg
Sol	0,63 mg/kg
Empoisonnement secondaire	380 mg/kg aliment

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire conforme à EN 141.



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

· Protection des mains:

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: FLORO LAVANDE

(suite de la page 4)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Lunette de protection conforme à EN166

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Selon désignation produit.

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:

8,5

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

· Point d'éclair

47 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Epreuve de combustion entretenue / UN L.2 / ADR / RID, SAV: 027

Négatif

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité à 20 °C:

0,98 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau:

Entièrement miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

· Dynamique:

Non déterminé.

· Cinématique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE)

10,16 %

· VOCV (CH)

10,16 %

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: **FLORO LAVANDE**

(suite de la page 5)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles.
- **10.5 Matières/Substances incompatibles:** acides et oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30.000 mg/l (rat)

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat) (OECD423)
------	------	---------------------------------

126-92-1 2-Ethylhexylsulfate

Oral	LD50	2.840 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD402)

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat) (OECD423)
------	------	---------------------------------

78-70-6 Linalol

Oral	LD50	2.790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.610 mg/kg (lapin)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) (OECD404) légèrement irritant
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405) dommage irréversible

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) (OECD404) légèrement irritant
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405) dommage irréversible

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: FLORO LAVANDE

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

64-17-5 éthanol

LC50/24h (dynamique)	11.200 mg/l (<i>Salmo gairdneri</i>) (US-EPA)
LC50/96h	13.000 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) (OECD203)
	11.200 mg/l (<i>Salmo gairdneri</i>) (US-EPA)
	15.300 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>) (US-EPA)
EC50	5.800 mg/kg /4h (bacteriae)
EC50/72h (statique)	275 mg/l (Algues) (OECD201)
EC50/48h (statique)	5.012 mg/l (puce d'eau) (ASTM E 729-80)
	12.340 mg/l (<i>Daphnia</i>) (ASTM E 729-80)
EC50/24h	858 mg/l (<i>Artemia salina</i>) (OECD202)
EC10 (statique)	11,5 mg/l /72h (Algues) (OECD201)

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

EC50/72h	10-100 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
EC50/48h	10-100 mg/l (<i>Daphnia</i>)
EC10	>1 mg/l /96h (Algues)
NOEC	>1 mg/l (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie))
	>1 mg/l (poisson)

126-92-1 2-Ethylhexylsulfate

LC50	>100 mg/l (<i>Brachydanio rerio</i>) (OECD203)
EC50/72h	511 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) (EU Method C.3)
EC50/48h	483 mg/l (<i>Daphnia</i>) (EU Method C.2)

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

EC50/72h	10-100 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
EC50/48h	10-100 mg/l (<i>Daphnia</i>)
EC10	>1 mg/l /96h (Algues)
NOEC	>1 mg/l (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie))
	>1 mg/l (poisson)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit fini : Facilement biodégradable - OECD 302B

64-17-5 éthanol

Biodégradabilité 97 % (OECD301B)

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Biodégradabilité ≥90 % (OECD303A)

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Biodégradabilité ≥90 % (OECD303A)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: FLORO LAVANDE

(suite de la page 7)

· Effets écotoxiques:
· Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B):
160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Microorganismes/Effet sur la boue activée >1 mg/l /CE50/0,5h (bacterae)

160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Microorganismes/Effet sur la boue activée >1 mg/l /CE50/0,5h (bacterae)

· Autres indications écologiques:
· Valeur DCO:
64-17-5 éthanol

Demande Chimique en Oxygène 1.900 mg/g

· Valeur DBO5:
64-17-5 éthanol

Demande Biochimique en Oxygène 100 mg/g

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:


Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Code déchet:

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

07 06 01

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU
· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: FLORO LAVANDE

(suite de la page 8)

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Marine Polluant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- VOC (CE) 10,16 %
- VOCV (CH) 10,16 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Restriction de l'utilisation recommandée.
Catégorie d'utilisateurs : Utilisateur professionnel & privé
Détergent parfumé pour sols.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.11.2023

Nom du produit: FLORO LAVANDE

(suite de la page 9)

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Contact:**

Ideal Chimic SA

Département Sécurité & Législation

+41 (0)22 307 11 80

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **Information supplémentaire:**

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.

- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois

- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.